

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE SEINE-et-MARNE  
ANNÉE 2018**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Seine-et-Marne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts : Cette année, 2.967 dossiers ont été déposés contre 3.312 un an plus tôt. Établi à -10.4 %, ce recul confirme ainsi la tendance observée depuis plus de 4 ans en Seine-et-Marne, à un rythme sensiblement plus notable.

Ce mouvement de repli s'est également produit dans la région (-7.6%) tout comme au plan national (-10.1%). Pour autant, dans le département, le flux des redépôts a été maintenu, d'un an à l'autre, représentant près de 43% des saisines. La Seine-et-Marne représente par ailleurs 13,3% des déclarations de surendettement déposées en Île-de-France soit 26.5 dossiers/10.000 habitants de + de 15 ans, contre 22.7 dans la région et 30.5 pour le territoire national. Enfin, l'endettement médian par dossier s'établit localement à 25.756€ contre 23.343€ pour l'Île-de-France et 19.426€ pour la France métropolitaine.

Recevabilité et orientation : 2 626 dossiers ont été reconnus éligibles en 2018, contre 2 823 dossiers l'an passé. 246 dossiers ont été déclarés irrecevables contre 268 en 2017.

Sur 3.287 dossiers traités, 38.4%, contre 31.7% un an plus tôt, ont fait l'objet d'une orientation vers la procédure d'effacement total des dettes, donnée légèrement inférieure à celle de la région (39.4%) pour plus de 39% de dossiers ne disposant pas de capacité de remboursement.

À noter par ailleurs que 18.9% des dossiers font état de la présence d'un bien immobilier (-1% sur 2017) contre 11.8 % au niveau régional ce qui confirme, encore cette année, une vraie spécificité du territoire seine-et-marnais dans l'environnement francilien.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes : Confirmant une tendance observée ces dernières années et depuis début 2018, impacté par l'application de nouvelles dispositions législatives limitant cette phase aux dossiers faisant état de la présence d'un bien immobilier, le taux de signature des plans conventionnels s'est inscrit en recul pour s'établir à 7.5 % à un niveau, pour autant, toujours supérieur à la référence régionale (5.1%) et proche de la donnée nationale (7.7%).

Simultanément, les mesures imposées ou recommandées ont naturellement progressé sur un an pour atteindre 43% de l'ensemble des dossiers traités. Enfin, les affaires instruites en procédure de rétablissement personnel ouvrant vers l'effacement de dettes ont également sensiblement augmenté, passant de 25.4% à 34.6%, tout comme dans la région, à un rythme assez comparable.

Mesures pérennes et mesures provisoires : La recherche de solutions pérennes est restée une priorité en 2018 de sorte qu'elle a permis de traiter 72.3% des situations dans leur globalité, contre 75.6% au plan régional et 76.6% au plan national. Les mesures imposées, consistant par ailleurs en une suspension d'exigibilité des créances, ont été contenues simultanément à 2.8% des dossiers traités.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du rapport d'activité 2017 de la commission et de la typologie.</li> <li>- Points sur des aspects techniques de la procédure.</li> </ul>
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>Nombre de réunions : 22</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des chartes des CCAPEX et lors des doctrinales.</li> <li>- Examen de 176 situations en 2018 (84 pour le Nord et 92 pour le Sud)</li> </ul>
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 21 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 335</i>	<p>Mise à disposition d'informations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le fonctionnement des comptes bancaires et la clientèle fragile,</li> <li>- les évolutions de la procédure de surendettement.</li> </ul>
Rencontre avec l'UDCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 30</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du rapport d'activité 2017 et du site « Mes Questions d'Argent ».</li> </ul>
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 5 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 46</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la procédure de traitement du surendettement.</li> </ul>
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention devant les banquiers de la place à 2 reprises.</li> <li>- Présentation du dispositif, des évolutions législatives en matière de surendettement et de la typologie du surendettement en Seine et Marne.</li> </ul>
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 43 Nombre de participants : 333</i>	Interventions dans le cadre de l'éducation budgétaire au sein de missions locales (Melun, Lagny, Chelles et Torcy) et destinées à des jeunes inscrits sur le dispositif « garantie jeunes » et au bénéfice de volontaires des écoles de la deuxième chance du département.

**Relations avec les Tribunaux :** L'objectif de cette concertation visait à aborder tant des sujets statistiques que des points techniques ou de procédure.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

9 stages pratiques ont été organisés au sein du secrétariat au profit de 18 travailleurs sociaux.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Le traitement des dossiers déposés par les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire, les déposants ayant une double activité salariée et indépendante, l'éligibilité des gérants de société de capitaux redevables d'une dette professionnelle (RSI, URSSAF...) en leur nom propre. Des différences d'appréciation de la situation par les Tribunaux liées à la date de début de l'activité.
- Nombreuses situations familiales et patrimoniales complexes : par exemple le cas des indivisions, des communautés non liquidées nécessitant des délais afin d'être dénouées.
- Contrairement aux dispositions légales, il arrive que certains créanciers modifient le montant de leur créance après l'arrêté du passif, en particulier lors de leur réponse au projet de plan, voire à la mise en place des mesures de sorte que les débiteurs sont démunis face à ces demandes et n'utilisent que très rarement les voies légales pour faire valoir leurs droits.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Défaut de compréhension des modalités de mise en place du plan en raison d'une procédure très administrative et complexe. La communication et le suivi par l'ensemble des interlocuteurs devraient être structurés. De nombreux redépôts, alors que les mesures n'ont pas été mises en œuvre, sont nourris par des dettes supplémentaires (essentiellement des charges) alors que la capacité de remboursement en tenait compte.
- Après le dépôt de leur dossier, ou même en cours d'instruction, les débiteurs effectuent des déclarations tardives et/ou complémentaires de dettes. Ce phénomène peut avoir pour conséquence une remise en cause du dossier dont la conclusion est ainsi retardée.
- Fréquemment, des débiteurs redéposent un dossier sans attendre la fin des mesures en cours, au seul motif que leurs situations personnelle, familiale ou professionnelle ont évolué. Mais dans un nombre conséquent de cas, ce changement n'a pas eu d'impact sur leur situation financière qui leur permet toujours de dégager une capacité de remboursement suffisante au respect du plan en cours. De fait, un nombre important de dossiers de ce cas d'espèce est déclaré irrecevable par la Commission. Il pourrait être utile de préciser ce que la notion de changement de situation recouvre au regard de la procédure de surendettement.
- Déclaration de patrimoine : les débiteurs déclarent rarement le patrimoine et sa valeur lorsqu'il s'agit de parts dans des SCI ou nue-propriété détenue suite à succession. Le secrétariat n'est pas en capacité d'estimer la valeur des parts dans une SCI et la déclaration, si elle existe, est souvent erronée.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Contestations récurrentes de la part des bailleurs à l'encontre des mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.
- Certains créanciers (au titre de l'immobilier principalement) ne détaillent pas leur déclaration de créances et intègrent des intérêts et frais au capital restant dû.


Le 08 février 2019

La présidente,



Béatrice ABOLLIVIER  
Préfète de Seine-et-Marne

Le secrétaire,



Jean-Benoît DUBOIS  
Directeur départemental de la Banque  
de France de Seine-et-Marne

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE 2018**

Période	2017	2018	variation 2017/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>3312</b>	<b>2967</b>	<b>-10,4%</b>
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		18,9%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	42,5%	42,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	3,8%	5,3%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>2823</b>	<b>2626</b>	<b>-7,0%</b>
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>268</b>	<b>246</b>	<b>-8,2%</b>
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>2863</b>	<b>2677</b>	<b>-6,5%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		39,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un Rétablissement Personnel sans Liquidation judiciaire	31,7%	38,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation judiciaire	1,6%	1,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	66,7%	60,1%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>3281</b>	<b>3287</b>	<b>0,2%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,4%	6,5%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,2%	7,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	25,4%	34,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,0%	0,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	13,2%	7,5%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	9,2%	4,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,0%	2,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,7%	43,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		32,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		18,3%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		11,0%	
<i>Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)</i>		72,3%	
<b>Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance</b>		<b>52</b>	
<b>Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité</b>		<b>13</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7,5%	5,1%	4,6%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	34,6%	35,6%	41,5%
Part des plans conventionnels conclus*	7,5%	5,4%	7,7%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43,0%	46,0%	38,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72,3%	75,6%	76,6%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission de Seine-et-Marne	Dettes financières	129 288	2 354	11 814	79,2%	88,0%	20 262	4,0
	dont dettes immobilières	74 887	523	848	45,9%	19,6%	126 295	1,0
	dont dettes à la consommation	52 499	2 141	9 434	32,2%	80,0%	15 572	3,0
	dont autres dettes financières	1 902	1 205	1 532	1,2%	45,0%	864	1,0
	Dettes de charges courantes	19 561	2 153	7 729	12,0%	80,5%	4 883	3,0
	Autres dettes	14 352	1 378	2 920	8,8%	51,5%	2 007	2,0
	Endettement global	163 201	2 675	22 463	100,0%	100,0%	25 756	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Région Île-de-France	Dettes financières	704 886	17 627	86 334	71,3%	88,0%	16 972	4,0
	dont dettes immobilières	309 892	2 223	3 690	31,3%	11,1%	121 749	1,0
	dont dettes à la consommation	377 568	16 390	71 935	38,2%	81,8%	14 819	3,0
	dont autres dettes financières	17 426	8 584	10 709	1,8%	42,9%	882	1,0
	Dettes de charges courantes	176 896	16 472	53 467	17,9%	82,2%	5 123	3,0
	Autres dettes	107 415	9 506	18 851	10,9%	47,5%	2 000	1,0
	Endettement global	989 197	20 032	158 652	100,0%	100,0%	23 343	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	dont dettes immobilières	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	dont dettes à la consommation	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	dont autres dettes financières	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	813 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0